COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2021 à 17h02
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_31-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°31

Date de convocation : le 30/06/21 Date d'affichage : le 20 JUIL. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – MP.TOKARSKI – JM.LHOMME – P.VAN HAMME – C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.HARANG – JM.RABOUILLE – S.JUILLIART – F.FERON - P.MEZZAROBBA – Y.LEMOINE - B.BUVRY – JM.WACK – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT - Y.BUFFET – F.JOLY – P.MOZIN - D.VALLIERE – AM.SAUVEZ - F.POIDEVIN –JM.QUERE – H.LAHYANI -H.DAUCHEZ – A.TOURNEUX - C.CHATELAIN - B.LEBEL – S.WEIL – P.CERVI - N.DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – R.CARLIER – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD – R.RENARD – M.FRAISE – P.DHENIN – J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à Y.BRUN – P.DEROCH à Y.BRUN – C.COULON à E.DELHAYE – F.BOUILLE à B.BUVRY – C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à AM.SAUVEZ - D.VALISSANT à Y.BUFFET – D.PIERRE à S.DUPONT - A.DELEBARRE-TESSEDRE à D.VALLIERE - MM.PASCUAL à Y.ROBIN – A.LEFEVRE à A.TOURNEUX – M.BEAUFRERE à H.LAHYANI – F.KARIMET à F.FERON - C.MEULLEMIESTRE à M. FRAISE

Absents Excusés :
F.LEAUTE – C.BARAN – E.GOULLIEUX - MP.FOURDRAIN-FAY - Y.RUDER - N.DUSSART – G.CHARLES - P.DRUET - B.TRONEL – M.KELLER –

Objet : demande de subvention à l'agence de l'eau pour le traitement des boues de la station de Crépy pendant la période de crise sanitaire

Rapporteur : Benoît BUVRY
Secrétaire de séance : Georges HARANT

Exposé :

Par arrêté ministériel du 30 avril 2020, l'épandage des boues non hygiénisées produites par les stations d'épuration après le début d'exposition à risques pour la covid-19 (13/03/2020 pour le département de l'Aisne) est interdit.
La station de Crépy en Laonnois, exploitée par Saur dans le cadre d'une délégation de service public, est concernée par cette disposition. Il a alors été nécessaire d'appliquer un traitement supplémentaire des boues consistant en une déshydratation sur site avant envoi en installation de compostage.
Ce traitement additionnel a été pris en charge par la Communauté d'Agglomération et la première campagne de traitement réalisée en avril 2021 pour les boues stockées depuis 2020 représente un coût estimatif de 29.238,62 €. Il n'est pas à exclure qu'une deuxième campagne soit à réaliser sur les boues produites et stockées depuis avril 2021 jusqu'à la levée de l'interdiction d'épandage liée à la période de crise sanitaire. Celle-ci pourrait alors représenter un coût supplémentaire de l'ordre de 15.000 €.

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04
Email : contact@ca-paysdelaon.fr - Site internet : www.ca-paysdelaon.fr
N° SIRET : 200 043 495 000 15 - Code APE : 8411Z

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, l'agence de l'eau Seine Normandie propose une aide aux actions permettant d'hygiéniser les boues sous la forme d'une subvention de 80% du montant des dépenses supportées par le maître d'ouvrage sur présentation des factures.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter l'agence de l'eau et signer tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - d'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 20 JUIL. 2021

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTE d AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 50
Nombre de votes exprimés	: 65
Votes favorables	: 65
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00